

Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 29 mars 2007: 20h00

Présidence : Luc Ciocca. Effectif du conseil : 62 conseillers. Excusés : 12. Présents : 47.
Absents non excusés: 3.

Le Président ouvre la séance. L'ordre du jour non modifié et adopté à l'unanimité est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2006.**
- 2. Assermentation des nouveaux membres.**
- 3. Communications de la municipalité.**
- 4. Demande de crédit pour la rénovation du restaurant du Lion d'Or.**
- 5. Divers et propositions individuelles.**

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2006.

Après lecture et une demande de modification apportée par M. Hermann Gerber, municipal, concernant un point de son rapport, le procès-verbal du conseil du 27 novembre 2006 est adopté à l'unanimité.

2. Assermentation de nouveaux membres :

Mesdames et Messieurs Chevalley Aubry Jean-François, Haueter Rachel, Ridet Tania et Thonney Pierre-Yves demandent à faire partie du Conseil général de Vuarrens. Ils sont assermentés.

Le Conseil général passe dès lors à 66 membres assermentés.

Présents au conseil à l'issue des assermentations : 51. Majorité 26.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Fabienne Pichonnat présente les résultats de l'enquête sur les aménagements routiers, à laquelle 22,7 % des habitants ont participé. Les résultats du comptage routier confirment les sentiments éprouvés par ceux qui ont répondu :

- Le trafic routier est important puisque 2'800 véhicules traversent quotidiennement le village.
- Les automobilistes respectent peu les limitations de vitesse car de 15 à 50 % des usagers roulent à une vitesse excédant 50 km/h, et jusqu'à 7 % roulent à plus de 70 km/h.

Les priorités urgentes sont la modération du trafic aux entrées du village et l'amélioration de la qualité de vie au centre de celui-ci.

Par la suite, il est prévu une hiérarchisation des rues en terme d'aménagements, de patrimoine, d'éclairage, etc. ...)

La Municipalité de Vuarrens souhaite pouvoir compter sur le soutien favorable des membres du Conseil général et des habitants dans les prochaines étapes de ce projet de nos aménagements routiers.

M. Hermann Gerber indique d'une part qu'il reste du bois de feu et d'autre part que le plan de gestion des forêts est en consultation à la préfecture.

M. Fabrice Prélaz informe le Conseil que le collège de Bercher sera prêt pour la rentrée scolaire d'août 2007, que le projet en cours de réalisation comporte déjà les aménagements nécessaires à la construction d'un second bâtiment. Enfin, les classes de Vuarrens resteront ouvertes.

Le syndic, M. Bernard Miedinger, donne diverses informations :

- Deux offres d'emploi courent jusqu'au 31 mars, l'une pour un poste d'aide-concierge et l'autre pour un poste d'employé communal à 80 %.
- L'entreprise Cosvegaz deviendra Oligaz. Nous sommes détenteurs d'actions pour un montant de Fr. 5'000.-, il appartiendra au Conseil de décider si ces actions seront rachetées lors du changement d'entreprise ou si elles devront être vendues.
- Les combles du hangar sont bouclées. Les modifications effectuées durant les travaux seront présentées au prochain Conseil, le dépassement du coût s'élève à Fr. 100'000.-.
- Il n'y aura pas de collecte d'œufs ni de course cette année, car les membres de la société de Jeunesse seront en voyage en Thaïlande.
- La municipalité n'a toujours pas reçu de l'Etat la confirmation officielle de l'acceptation du plan général d'affectation. Le responsable de ce dossier est malade, promesse a été faite qu'il rédigerait le courrier de confirmation dès son retour.

4. Demande de crédit pour la rénovation du restaurant du Lion d'Or.

Les conseillers ont reçu le préavis municipal relatif à cet objet.

Il y est précisé en substance que :

- Suite à la démission de l'actuel tenancier, la municipalité a convenu à l'unanimité qu'il était urgent et nécessaire de procéder à des aménagements dans le bâtiment afin d'assurer la remise en location de l'auberge communale.
- Les travaux envisagés et pour l'étude desquels l'entreprise RECATEC SA a été mandatée permettraient une meilleure utilisation des volumes existants, l'amélioration de la qualité de travail du restaurateur, l'assurance de l'utilisation et de la location de nos locaux commerciaux, le maintien d'un établissement dans la commune et d'une auberge communale où il fait bon se rendre. Enfin cela constituerait un moyen de promotion de notre village pour l'extérieur.
- Le montant nécessaire à la réalisation des travaux de la première étape se monte à Fr. 260'000.-, y compris Fr. 26'000.- pour les divers et imprévus.
- Un fonds pour réparation des bâtiments communaux de Fr. 300'000.- a été constitué suite à la vente de la maison bernoise, dès lors il ne serait pas nécessaire de contracter un emprunt supplémentaire pour effectuer ces travaux.

La municipalité demande au Conseil général de Vuarrens d'accepter le prélèvement de Fr. 260'000.- du fonds de réserve « Entretien des bâtiments », pour la rénovation de l'auberge communale « LE LION D'ÔR », 1^{ère} étape : rez-de-chaussée.

La commission ad hoc, par la voix de son rapporteur, Monsieur François Verly recommande l'acceptation du préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Patrick Morier, rapporteur de la commission des finances, indique que celle-ci estime que les travaux proposés sont nécessaires et que de ce fait la commission des finances propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Fabrice Prélaz, municipal en charge du dossier, détaille le projet soumis à l'approbation du Conseil.

Il relève notamment les éléments suivants :

- Les travaux, dont la gestion serait assurée par la maison RECATEC, dureraient un mois, pour un montant total de Fr. 260'000.-.
- Un des buts poursuivis est d'offrir au futur nouveau tenancier un outil de travail digne de ce nom.
- Le loyer serait fixé à 7% du chiffre d'affaires, mais à au moins Fr. 2'300.- par mois, avec un plafond à Fr. 3'200.-.
- Des colonnes d'eau pour l'étage seront installées dans cette première étape déjà, de façon à anticiper judicieusement les étapes de rénovation futures.

En réponse aux quelques questions soulevées par cet objet, MM Prélaz et Miedinger apportent les éléments suivants :

- Deux couples de personnes intéressées à reprendre l'auberge se sont fait connaître à ce jour. Dans les deux cas, il s'agit de personnes compétentes et du métier. La tâche de choisir s'annonce d'ores et déjà difficile.
- Le bureau serait installé à l'étage, décision qui convient aux futurs tenanciers potentiels.
- L'abaissement du loyer de base et son plafonnement sont justifiés par la difficulté initiale à laquelle les futurs locataires seront confrontés de rendre cet établissement rentable sans que les chambres de l'étage aient été rénovées d'une part et d'autre part pour que cela constitue une motivation supplémentaire. Ces éléments relatifs au loyer sont indiqués quand bien même ils ne font pas partie des éléments soumis ce soir-là à l'approbation du Conseil.
- Deux étapes futures sont envisagées, d'abord la réfection des chambres de l'étage, puis le développement d'un concept de chauffage à distance. Le montant total qui serait à investir dans la réfection du restaurant s'élève alors à Fr. 1'000'000.-.

A l'issue de cette discussion, M. Luc Ciocca, président, soumet l'objet au vote. La question posée est :

- Vu le préavis municipal
- Oui le rapport des commissions désignées pour étudier cet objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décidez-vous d'accepter le prélèvement de Fr. 260'000.- des fonds de réserve « Entretien des bâtiments », pour la rénovation de l'auberge communale « LE LION D'OR » 1^{ère} étape : rez-de-chaussée ?

Le vote a lieu à main levée.

Le prélèvement est accepté à une très forte majorité, un seul conseiller ayant refusé.

Monsieur Fabrice Prélaz remercie l'assemblée et se réjouit de rencontrer les conseillers dans l'établissement rénové.

Monsieur Bernard Miedinger indique que le nom de « restaurant » sera changé en « auberge »

5. Divers et propositions individuelles.

Monsieur Jacques Wagnières propose que, dans la mesure où les membres de la société de Jeunesse seront absents, ce soient les municipaux qui se chargent du traditionnel ramassage d'œufs pascal. A en juger par l'hilarité quasi générale, sa proposition ne sera pas retenue, d'autant que, comme le relève le syndic, étant juge et partie, la municipalité ne saurait s'autoriser à faire du bruit le soir.

Mme Pichonnat, en réponse à une question posée hors Conseil, précise que les Rep'amicaux n'ont rien de religieux, qu'ils sont ouverts à tous et toutes et qu'ils constituent un moment convivial et sympathique.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil général à 21 h 30.

Le Président :

Le Secrétaire :